

Règlement

- 1- Cette manifestation s'adresse aux collectionneurs et particuliers (dans la limite de 2 expositions par an), aux artisans d'art, aux professionnels, aux déballeurs d'un jour.
- 2- Le bulletin d'inscription sera correctement rempli, daté, signé et accompagné du paiement par chèque ou espèce avant le 7 juin 2025**
3. Le jour du troc et puces : les exposants devront fournir une pièce d'identité : carte d'identité pour les particuliers, carte trois volets pour les professionnels. Les enfants mineurs devront présenter une autorisation de leurs parents.
- 4- L'organisation se réserve le droit de refuser tout exposant pouvant entraîner des troubles lors de la manifestation.
- 5- Les emplacements sont numérotés. Il ne sera toléré aucune modification concernant leurs attributions, sans l'accord express de l'organisation.
- 6- Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de détérioration, de vol ou préjudice. Il lui incombe de pourvoir à leur assurance.
- 7- la vente et ou l'échange d'animaux sont interdits.
- 8- L'organisateur se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment. En cas d'annulation par arrêté préfectoral, il ne sera effectué aucun remboursement.
- 9- Un seul véhicule par emplacement pour une réservation extérieur (minimum 4 m)
- 10- Les exposants seront accueillis entre 9h30 et 11h00 du matin, ils seront placés par les organisateurs par ordre d'arrivée et devront être en place pour accueillir les visiteurs à partir de 11h00. Ils ne pourront remballer avant 20h00 et de laisser l'emplacement propre.
- 11- En cas de désistement, le remboursement des inscriptions ne sera admis que si le comité organisateur a été prévenu avant le 10 juin 2025.
- 10- Les organisateurs ne fournissent pas les tables et les chaises.

Association MAM DES OISILLONS 8, lot du belvédère 29270 MOTREFF

Fiche d'inscription

Nom : Prénom :
Adresse : Code Postal :
Tél. fix : Portable :
N° de pièce d'identité :
Délivrée le : à :
Nature des objets exposés :
Particulier : Professionnel :
n°RDC :
Délivré le :

Nombre de linéaire extérieur : 3,00€ le mètre (sans table et chaise)

Bulletin à retourner avant le 7 juin 2025 **accompagné du règlement** (par chèque ou espèce) copie d'une pièce d'identité et toute inscription ne sera prise en compte qu'après le paiement reçu.

(Association MAM DES OISILLONS 8, lot du belvédère 29270 MOTREFF)

Fait à :

Le :

Signature :